

Erratum

Règlement modifiant le Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue

Veillez prendre note qu'une erreur s'est glissée dans la version française du *Règlement modifiant le Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue* publié dans la *Gazette officielle du Québec*, Partie 2, du 17 décembre 2008 (A.M. 2008-18) et au Bulletin de l'Autorité des marchés financiers le 19 décembre 2008, Vol. 5 n° 50 dans la section 6.2.2.

L'erratum publié dans la *Gazette officielle du Québec* du 28 mars 2012 est publié à la section 6.2.2 du bulletin du 30 mars 2012, Vol. 9, n° 13.